

**Demande d'accès à des données administratives à des fins statistiques au titre de l'article 7bis de la loi n°51-7111 du 7 juin 1951 modifiée**

*En italique, les indications pour le remplissage de la fiche par le service producteur, à supprimer*

**1. Date de l'examen de la demande en commission**

*18 mars 2026*

**2. Service demandeur**

*Insee : Direction des statistiques démographiques et sociales*

**3. Source administrative demandée :**

*Le Système National d'Enregistrement (SNE) est le système permettant d'enregistrer et de gérer les demandes de logement social depuis le dépôt d'une demande jusqu'à la radiation, notamment au moment de l'attribution d'un logement.*

**4. Organisme détenteur des données demandées**

*Le GIP SNE (groupement d'intérêt public, système national d'enregistrement) assure le rôle de maître d'ouvrage du SNE depuis 1er juillet 2022. Le GIP SNE a été créé pour gérer le SNE et les services d'appui aux guichets et aux politiques publiques, auparavant assurées par les services du Ministère en charge du Logement.*

**5. Données demandées :**

*Cette demande est effectuée à titre exploratoire afin d'examiner l'apport du SNE à la connaissance de l'occupation des logements sociaux.*

*La liste de variables souhaitées :*

- Le numéro unique d'enregistrement de la demande,*
- La date de décision de l'attribution du logement,*
- L'identifiant du logement attribué (numéro RPLS ou identifiant fiscal),*
- Les données d'état civil (noms, prénoms, sexe, mois, année et lieu de naissance) des personnes appelées à vivre dans le logement (demandeur, conjoint ou co-titulaire du bail, personnes fiscalement à charge, y compris des enfants à naître ou en garde alternée),*
- La situation de famille,*
- L'adresse du lieu de vie au moment du dépôt de la demande,*
- Situation du logement occupé lors de la demande.*

*La demande concerne uniquement les demandes qui ont abouti à l'attribution d'un logement social sur les 13 derniers mois.*

**6. Besoin de données nominatives ou identifiantes**

*Les données identifiantes sont indispensables afin de permettre de localiser les individus dans les logements et comparer ces localisations avec les données de GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers).*

**7. Finalité des traitements prévus avec les données demandées, notamment place par rapport au système d'information existant :**

*Dans le cadre de la construction des répertoires statistiques sur les individus et logements (Résil), de nombreuses sources administratives sont utilisées afin de localiser les individus à une adresse et également de disposer de leurs signes de présence sur le territoire français. Résil permettra de produire chaque année les univers de références millésimés qui sont les listes d'individus résidents sur le territoire au 1<sup>er</sup> janvier, de logements habitables et des ménages. La connaissance des ménages nécessite de localiser les individus au sein des logements et non seulement à l'adresse. Nous exploitons aujourd'hui GMBI pour connaître l'occupation des logements. Cependant la qualité de GMBI est insuffisante, du fait notamment de la faiblesse des déclarations des grands propriétaires, notamment les bailleurs sociaux. Or ces derniers détiennent un parc de 5,4 millions de logements sur les 30 millions de logements disponibles en France. Le SNE nous permettra de compléter la connaissance des occupations de logements et surtout localiser les ménages dans les logements sociaux.*

## **8. Nature des travaux statistiques prévus et description des traitements**

méthodologiques       étude ponctuelle       mise en production régulière       autre (précisez)

*Les sources qui alimentent Résil sont définies par arrêté du 5 janvier 2024<sup>1</sup> et le SNE n'y figure pas pour l'instant. La demande concerne un investissement méthodologique en vue d'examiner l'apport du SNE par rapport à l'information disponible dans GMBI. Plus précisément il s'agit de comparer :*

- *pour chaque logement de la source SNE, pour lesquels on dispose de la liste des occupants via la décision d'attribution, si GMBI comporte une déclaration d'occupation ; cette comparaison permettra d'évaluer la part supplémentaire de logements occupés qu'on pourra déduire grâce au SNE.*
- *pour les logements dont l'occupation est déjà déclarée dans GMBI, la comparaison avec le SNE permettra de vérifier la cohérence des déclarations et surtout de compléter la liste des occupants d'un logement social. En effet, dans GMBI, bien souvent les propriétaires ne déclarent qu'un seul occupant, l'occupant principal ou le signataire du bail.*

*Ainsi la source SNE permettra non seulement d'améliorer le taux de logements occupés produit par Résil, mais aussi de mieux connaître le contour et la composition des ménages sur le champ des logements sociaux.*

---

1 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048866233>

**9. Description des appariements prévus le cas échéant**

*Il s'agit d'une part d'apparier le SNE avec GMBI sur la base des identifiants de logements et ainsi évaluer le gain potentiel en taux de logements occupés pour Résil. D'autre part l'appariement au niveau des individus (via le CSNS) permettra d'évaluer le gain en termes de la connaissance des contours et de la composition des ménages.*

**10. Périodicité de la transmission**

*Pour cette demande il s'agit d'abord d'une transmission ponctuelle.*

*Si l'étude méthodologique est concluante, une demande de transmission trimestrielle sera adressée ultérieurement via une nouvelle demande d'accès au titre du 7bis.*

**11. Output final : nom de la source ou du système d'information**

*Le livrable attendu de ce traitement est une note méthodologique présentant les résultats de l'apport éventuel de la source SNE dans la production des univers de référence issus de Résil.*

**12. Publications prévues le cas échéant**

*Aucune publication n'est envisagée pour cette étude méthodologique.*

**13. Diffusion de la base de données individuelles en output :**

- en open data     au format FPR     via le CASD     autre (précisez)  
 pas de diffusion (justifiez)

*Aucune diffusion de données individuelles issues du SNE n'est envisagée pour cette étude méthodologique.*

**14. Mots-clés :**

*Résil, SNE, logement social, occupation des logements, univers de référence, population, ménages*

**Le service producteur cédant a été informé en amont de la demande.**